

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 26 mars 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Yves Senécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du conseiller, monsieur Yvon Brière.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

**2013-03-096**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU** l'article 328 de la Loi sur les cités et villes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron et résolu unanimement :

**QUE** le conseiller Yvon Brière préside la séance de ce conseil.

**ADOPTÉE**

**2013-03-097**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Senécal et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 12 mars 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
  - 5.2 Rapport d'activité de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 981 500 \$ pour l'achat d'un terrain de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries aux fins de la construction d'un aréna.
  - 6.2 Adoption du projet de règlement numéro 1247-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1247 afin de mettre à jour la liste des terrains contaminés sur le territoire de La Prairie.
  - 6.3 Adoption du projet de règlement numéro 1248-02 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin :

- de mettre à jour les dispositions applicables aux types de fondations requises ;
  - de mettre à jour les dispositions applicables aux matériaux autorisés pour les fondations ;
  - de modifier les matériaux de revêtement autorisés pour une cheminée ;
  - d'intégrer le *Code de construction du Québec, édition 2005*.
- 6.4 Adoption du projet de règlement numéro 1251-02 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 afin :
- de modifier les dispositions d'application du règlement ;
  - de remplacer la désignation « arrondissement historique » par « site patrimonial ».
- 6.5 Adoption du projet de règlement numéro 1252-03 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin :
- d'exiger un dépôt en garantie afin d'assurer la réception d'un plan de localisation, lorsque requis par la Ville ;
  - de mettre à jour la liste des travaux considérés comme des menus travaux d'entretien ;
  - de modifier le tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation ;
  - d'exiger un plan de localisation suivant le parachèvement de travaux de construction d'une piscine creusée ;
  - d'établir la procédure d'obtention d'une attestation de conformité aux règlements municipaux.
- 6.6 Avis de motion 2013-03 - Règlement numéro 1247-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1247 afin de mettre à jour la liste des terrains contaminés sur le territoire de La Prairie.
- 6.7 Avis de motion 2013-04 - Règlement numéro 1248-02 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin :
- de mettre à jour les dispositions applicables aux types de fondations requises ;
  - de mettre à jour les dispositions applicables aux matériaux autorisés pour les fondations ;
  - de modifier les matériaux de revêtement autorisés pour une cheminée ;
  - d'intégrer le *Code de construction du Québec, édition 2005*.
- 6.8 Avis de motion 2013-05 - Règlement numéro 1251-02 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 afin :
- de modifier les dispositions d'application du règlement ;
  - de remplacer la désignation « arrondissement historique » par « site patrimonial ».

6.9 Avis de motion 2013-06 - Règlement numéro 1252-03 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin :

- d'exiger un dépôt en garantie afin d'assurer la réception d'un plan de localisation, lorsque requis par la Ville ;
- de mettre à jour la liste des travaux considérés comme des menus travaux d'entretien ;
- de modifier le tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation ;
- d'exiger un plan de localisation suivant le parachèvement de travaux de construction d'une piscine creusée ;
- d'établir la procédure d'obtention d'une attestation de conformité aux règlements municipaux.

**7. RÉSOLUTIONS**

- 7.1 Embauche d'un inspecteur en prévention au Service de sécurité incendie.
- 7.2 Octroi d'un contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage sur les rues du Parc, Brosseau, Fournier et Francine.
- 7.3 Octroi d'un contrat pour l'achat et l'entretien d'un logiciel de prévention des incendies.
- 7.4 Rejet de soumissions – Modifications au système CVAC du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de Ville.
- 7.5 Approbation d'une politique de gestion contractuelle révisée.
- 7.6 Demande au gouvernement du Québec – Mesures de contrôle du son pour les résidants aux abords de la route 132.

**8. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**

- 8.1 Activité de financement de la Fondation Jean de la Mennais – Souper de homard.

**9. VARIA**

- 9.1 Modification de la résolution 2013-03-084 – Activité de financement de Terre Sans Frontières – Tournoi de golf.
- 9.2 Avis de motion 2013-07 – Règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 9.3 Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie – Cabane à sucre.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

avec la modification suivante :

**DE RETIRER** le point 6.5 – Adoption du projet de règlement numéro 1252-03 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin :

- d'exiger un dépôt en garantie afin d'assurer la réception d'un plan de localisation, lorsque requis par la Ville ;
- de mettre à jour la liste des travaux considérés comme des menus travaux d'entretien ;

- de modifier le tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation ;
- d'exiger un plan de localisation suivant le parachèvement de travaux de construction d'une piscine creusée ;
- d'établir la procédure d'obtention d'une attestation de conformité aux règlements municipaux.

**ADOPTÉE**

**2013-03-098**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 mars 2013 à compter de 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2013-03-099**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 22 mars 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 338 923,27\$ pour les activités financières et de 5 593,81 \$ pour les activités d'investissement.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

2013-03-100

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 981 500 \$ POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES AUX FINS DE LA CONSTRUCTION D'UN ARÉNA**

**ATTENDU** l'avis de motion 2013-02 donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013;

**ATTENDU** que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 981 500 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement d'une dépense en immobilisation, soit l'acquisition, de gré à gré, du lot 5 251 880 (projeté) du cadastre du Québec appartenant à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries aux fins d'y faire construire un aréna;

**ATTENDU** que l'emprunt de 981 500 \$ est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans, par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1336-E**

---

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 981 500 \$  
POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN DE LA COMMISSION DES  
GRANDES-SEIGNEURIES AUX FINS DE LA CONSTRUCTION D'UN  
ARÉNA

---

**ADOPTÉE**

2013-03-101

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-03**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-03**

---

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 1247 AFIN DE METTRE À JOUR LA LISTE DES  
TERRAINS CONTAMINÉS SUR LE TERRITOIRE DE  
LA PRAIRIE.

---

**DE FIXER** l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 23 avril 2013 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de La Prairie situé au 170, boulevard Taschereau, 4<sup>e</sup> étage.

**ADOPTÉE**

2013-03-102

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-02**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-02**

---

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248 AFIN :

- de mettre à jour les dispositions applicables aux types de fondations requises;
  - de mettre à jour les dispositions applicables aux matériaux autorisés pour les fondations;
  - de modifier les matériaux de revêtement autorisés pour une cheminée;
  - d'intégrer le *Code de construction du Québec, édition 2005*.
- 

**DE FIXER** l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 23 avril 2013 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de La Prairie situé au 170, boulevard Taschereau, 4<sup>e</sup> étage.

**ADOPTÉE**

2013-03-103

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-02**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-02**

---

AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1251 AFIN :

- de modifier les dispositions d'application du règlement;
  - de remplacer la désignation « arrondissement historique » par « site patrimonial ».
- 

**DE FIXER** l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 23 avril 2013 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de La Prairie situé au 170, boulevard Taschereau, 4<sup>e</sup> étage.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2013-03**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1247**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1247 afin de mettre à jour la liste des terrains contaminés sur le territoire de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2013-04**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248**

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Senécal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de construction numéro 1248 afin :

- de mettre à jour les dispositions applicables aux types de fondations requises;
- de mettre à jour les dispositions applicables aux matériaux autorisés pour les fondations;
- de modifier les matériaux de revêtement autorisés pour une cheminée;
- d'intégrer le *Code de construction du Québec, édition 2005*.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2013-05**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1251**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurent Blais qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 afin :

- de modifier les dispositions d'application du règlement;
- de remplacer la désignation « arrondissement historique » par « site patrimonial ».

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2013-06**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin :

- d'exiger un dépôt en garantie afin d'assurer la réception d'un plan de localisation, lorsque requis par la Ville;
- de mettre à jour la liste des travaux considérés comme des menus travaux d'entretien;
- de modifier le tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation;
- d'exiger un plan de localisation suivant le parachèvement de travaux de construction d'une piscine creusée;
- d'établir la procédure d'obtention d'une attestation de conformité aux règlements municipaux.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2013-03-104

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

**ATTENDU** que monsieur Jean-Michel Drouin est à l'emploi de la Ville à titre temporaire au poste d'inspecteur en prévention depuis le 31 janvier 2011;

**ATTENDU** que l'employée remplacée par monsieur Drouin a remis sa démission le 11 février dernier;

**ATTENDU** l'affichage du poste effectué;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Suzanne Perron et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Jean-Michel Drouin au poste d'inspecteur en prévention des incendies à compter du 12 février 2013, aux conditions de la convention collective des pompiers à temps partiel, à l'exception de la période de probation que monsieur Drouin est considéré avoir effectuée pendant sa période d'emploi temporaire.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2013-03-105

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR GAINAGE SUR LES RUES DU PARC, BROUSSEAU, FOURNIER ET FRANCINE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage sur les rues du Parc, Brosseau, Fournier et Francine;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (\$) (taxes incluses)</b>
Aquarehab (Canada) inc.	687 378,60 \$
Sanexen services environnementaux inc.	729 780,82 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage sur les rues du Parc, Brosseau, Fournier et Francine, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aquarehab (Canada) inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 687 378,60 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1335-E. L'octroi du contrat et son paiement demeurent toutefois conditionnels à l'entrée en vigueur dudit règlement.

**D'AFFECTER** également au paiement de ce contrat la subvention obtenue du programme d'Infrastructures Québec – municipalités estimée, sous réserve du montant des travaux admissibles à être réalisés, à une somme approximative de 260 000 \$.



Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2013-03-106**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UN LOGICIEL DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

**ATTENDU** que la Ville a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un logiciel de prévention des incendies et l'octroi d'un contrat de support pour une période de quatre ans à compter de 2014;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant annuel (taxes incluses)</b>
ICO technologie inc.	15 922,89 \$
Logiciels Première Ligne inc.	20 636,39 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'achat d'un logiciel de prévention des incendies et le contrat de support pour une période de quatre ans à compter de 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit ICO technologie inc., aux prix forfaitaires de 15 922,89 \$ pour le logiciel et de 2 217,87 \$ annuellement, pour le contrat de support, le tout aux conditions de la demande de prix et de la soumission retenue. Ces prix incluent les taxes.

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

La dépense concernant l'achat du logiciel de prévention sera imputée au fonds de roulement, et remboursable en cinq ans à compter de 2014, tel que prévu à la résolution 2013-01 012.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement du contrat de support pour les années 2014 à 2017 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2013-03-107**

**REJET DE SOUMISSIONS – MODIFICATIONS AU SYSTÈME CVAC DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux de modifications au système CVAC du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de Ville;

**ATTENDU** que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été ouvertes le 6 mars dernier;

**ATTENDU** que les deux soumissions déposées ne sont pas conformes;

**ATTENDU** que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**DE REJETER** les soumissions ouvertes le 6 mars 2013 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro GÉNIE/2013-03 pour la réalisation de travaux de modifications au système CVAC du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de Ville.

**ADOPTÉE**

**2013-03-108**

**APPROBATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la politique de gestion contractuelle révisée en mars 2013, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2013-03-109**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – MESURES DE CONTRÔLE DU SON POUR LES RÉSIDANTS VIVANTS AUX ABORDS DE LA ROUTE 132**

**ATTENDU** la résolution 2012-12-479 intitulée « Demande au gouvernement du Québec – Mesures de contrôle du son pour les résidants vivants aux abords de la route 132 » adoptée le 11 décembre 2012 par le conseil municipal et adressée à la Première ministre le 14 décembre dernier;

**ATTENDU** que depuis près de dix ans, la Ville réitère sa demande auprès de différents ministères, dont principalement le ministère des Transports du Québec, afin que les citoyens puissent retrouver leur qualité de vie;

**ATTENDU** l'engagement du Parti Québécois, lors de la récente campagne électorale, «d'évaluer et de mettre en application de meilleures mesures de contrôle du son pour les résidants vivants aux abords de la route 132»;

**ATTENDU** qu'aucune réponse concluante n'a encore été reçue;

**ATTENDU** l'urgence d'agir dans ce dossier et la volonté du conseil municipal d'obtenir une réponse concrète du gouvernement dans ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donat Serres  
et résolu unanimement :

**DE RÉITÉRER** la demande adressée au gouvernement du Québec de donner suite à son engagement et ainsi de faire le nécessaire afin de mettre en place des mesures de contrôle du son efficaces pour les citoyens de la Ville de La Prairie, résidants aux abords de la route 132.

**ADOPTÉE**

**2013-03-110**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION JEAN DE LA MENNAIS – SOUPER DE HOMARD**

**ATTENDU** que la Fondation Jean de la Mennais organise son 8<sup>e</sup> souper-bénéfice au homard à titre d'activité de financement le jeudi 9 mai 2013 à l'Atrium du Collège;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil municipal qui le désirent à assister au souper-bénéfice au homard organisé au profit de la Fondation Jean de la Mennais, au coût unitaire de 125 \$, les autres frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2013-03-111**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-03-084 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE TERRE SANS FRONTIÈRES – TOURNOI DE GOLF**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Christian Caron  
et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution numéro 2013-03-084 intitulée « Activité de financement de Terre Sans Frontières – Tournoi de golf » par le remplacement, au premier paragraphe des conclusions, du nombre « 100 » par le nombre « 250 ».

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2013-07**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Avis de motion est donné par le conseiller Donat Serres qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2013-03-112**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – CABANE À SUCRE**

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie a organisé comme activité de financement une partie de sucre à l'érablière Au Toit Rouge, le 26 mars 2013;

**ATTENDU** que le coût des billets s'élevait à 16 \$ pour les membres du club et à 19 \$ pour les non-membres;

**ATTENDU** qu'il importait que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil à assister à la partie de sucre du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils ont engagés à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

**2013-03-113**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 19 h 57**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. YVON BRIÈRE,**  
président de l'assemblée

---

**Me MANON THÉRIAULT,**  
greffière

---

**Mme LUCIE F. ROUSSEL,**  
maire

**Ce 26 mars 2013**

**Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 26 mars 2013.**

**Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.**

---

**Nathalie Guérin, trésorière**